

Tableau de bord du SDAGE 2016-2021

Jean-Michel POUTIER

DEAL/SPEB/PEMA

Mardi 9 juillet 2019



Arrêté du 17 mars 2006 relatif au contenu des SDAGE

- Article 1-II : Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux est notamment accompagné, à titre informatif, des documents suivants :
 - 5° Le dispositif de suivi destiné à évaluer la mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux ;
- Article 12-V
 - [Indicateurs nationaux, compléments propres au bassin]
 - Le dispositif de suivi est actualisé a minima lors de la mise à jour du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et de la mise à jour de l'analyse des caractéristiques du bassin
- Le précédent tableau de bord des indicateurs du SDAGE a été présenté en plénière du Comité de bassin le 3 juillet 2013



Les indicateurs

- Les indicateurs propres (11) au bassin ont été arrêtés en octobre 2014 dans le cadre de la révision du SDAGE
- Les indicateurs nationaux (14) ont été modifiés par l'arrêté du 18 décembre 2014
- Les 25 indicateurs ont été regroupés dans les chapitres suivants :
 - **I. INDICATEURS QUALITATIFS**
 - **II. INDICATEURS QUANTITATIFS (hydrométrie/hydrologie)**
 - **III. INDICATEURS USAGES (eau potable et baignade)**
 - **IV. INDICATEUR ASSAINISSEMENT**
 - **V. INDICATEURS BIO-ÉCOLOGIQUES**
 - **VI. INDICATEURS AGRICOLES**
 - **VII. INDICATEURS MARINS**
 - **VIII. INDICATEURS INSTITUTIONNELS**
 - **IX. INDICATEURS ÉCONOMIQUES**



I. INDICATEURS QUALITATIFS

- Les trois indicateurs nationaux concernant ce chapitre sont :
 - Évaluation de l'état des eaux et l'atteinte des objectifs définis dans le SDAGE
 - Évaluation de l'état des différents éléments de qualité de l'état écologique aux sites de contrôle
 - La réduction des émissions de chacune des substances prioritaires
- Le chapitre 3 du SDAGE 2016-2021 liste les objectifs environnementaux à atteindre pour les masses d'eau
- Les données de l'état masses d'eau ont été récupérées des cahiers 1 et 2 de l'état des lieux



I. INDICATEURS QUALITATIFS

- Les objectifs écologiques sans chlordécone qui pourraient ne pas être atteints en 2021 pour les masses d'eau cours d'eau sont les suivants:
 - Galion FRJR106 (IBMA, IDA, cuivre)
 - Grand Rivière Pilote FRJR108 (IBMA, IDA, cuivre, phosphore total, oxygène dissous, taux de saturation oxygène)
 - Oman FRJR109 (Cuivre, oxygène dissous)
 - Case Navire Aval FRJR118 (IBMA, IDA)



I. INDICATEURS QUALITATIFS

Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	EDL 2019		Objectifs proposés pour le SDAGE 2016-2021	
		Avec Chlordécone	Sans chlordécone	Avec chlordécone	Sans chlordécone
FRJR101	Grand'Rivière	Bon	Bon	2015	2015
FRJR102	Capot	Moyen	Bon	Moins strict	2015
FRJR103	Lorrain amont	Bon	Bon	2015	2015
FRJR104	Lorrain aval	Moyen	Bon	Moins strict	2015
FRJR105	Sainte-Marie	Moyen	Moyen	Moins strict	2027
FRJR106	Galion	Moyen	Moyen	Moins strict	2021
FRJR107	François	Mauvais	Mauvais	Moins strict	2027
FRJR108	Pilote	Moyen	Moyen	Moins strict	2021
FRJR109	Oman	Moyen	Moyen	2021	2021
FRJR110	Rivière-Salée	Moyen	Moyen	Moins strict	2027
FRJR111	Lézarde aval	Moyen	Moyen	Moins strict	2027
FRJR112	Lézarde moyenne	Moyen	Moyen	Moins strict	2027
FRJR113	Lézarde amont	Bon	Bon	2015	2015
FRJR114	Blanche	Bon	Bon	2015	2015
FRJR115	Monsieur	Moyen	Moyen	2027	2027
FRJR116	Madame	Médiocre	Médiocre	2027	2027
FRJR117	Case Navire amont	Bon	Bon	2015	2015
FRJR118	Case navire aval	Moyen	Moyen	2021	2021
FRJR119	Carbet	Bon	Bon	2015	2015
FRJR120	Roxelane	Moyen	Moyen	Moins strict	2027



I. INDICATEURS QUALITATIFS

- Les objectifs écologiques qui pourraient ne pas être atteints aujourd'hui pour les masses d'eau côtières et de transition (littorales) sont les suivants:
 - Baie de Sainte Anne FRJC009 (pressions modérée pour l'assainissement autonome, le tourisme et les espèces non indigènes)
 - Récif barrière Atlantique FRJC011 (indicateur corail médiocre)



I. INDICATEURS QUALITATIFS

Code masse d'eau	Nom masse d'eau	EDL 2019		Objectifs écologiques du SDAGE 2016-2021 (sans chlordécone)
		sans chlordécone	avec chlordécone	
FRJC001	Baie de Genipa	Médiocre	Médiocre	2027
FRJC002	Nord-Caraïbe	Bon	Moyen	2027
FRJC003	Anses d'Arlet	Bon	Moyen	2027
FRJC004	Nord-Atlantique plateau insulaire	Moyen	Moyen	2027
FRJC005	Fond ouest de la baie du Robert	Médiocre	Médiocre	2027
FRJC006	Littoral du Vauclin à Sainte-Anne	Moyen	Moyen	2027
FRJC007	Est de la baie du Robert	Moyen	Moyen	2027
FRJC008	Littoral du François au Vauclin	Moyen	Moyen	2027
FRJC009	Baie de Sainte Anne	Moyen	Moyen	2021
FRJC010	Baie du Marin	Médiocre	Médiocre	2027
FRJC011	Récif barrière Atlantique	Médiocre	Médiocre	2021
FRJC012	Baie de la Trinité	Moyen	Moyen	2027
FRJC013	Baie du Trésor	Bon	Moyen	2015
FRJC014	Baie du Galion	Médiocre	Médiocre	2027
FRJC015	Nord Baie de Fort-de-France	Mauvais	Mauvais	2027
FRJC016	Ouest Baie de Fort-de-France	Moyen	Moyen	2027
FRJC017	Baie de Sainte-Luce	Médiocre	Médiocre	2027
FRJC018	Baie du Diamant	Bon	Moyen	2027
FRJC019	Eaux côtières du Sud et Rocher du Diamant	Bon	Moyen	2027
FRJT001	Étang des Salines	Mauvais	Mauvais	2027

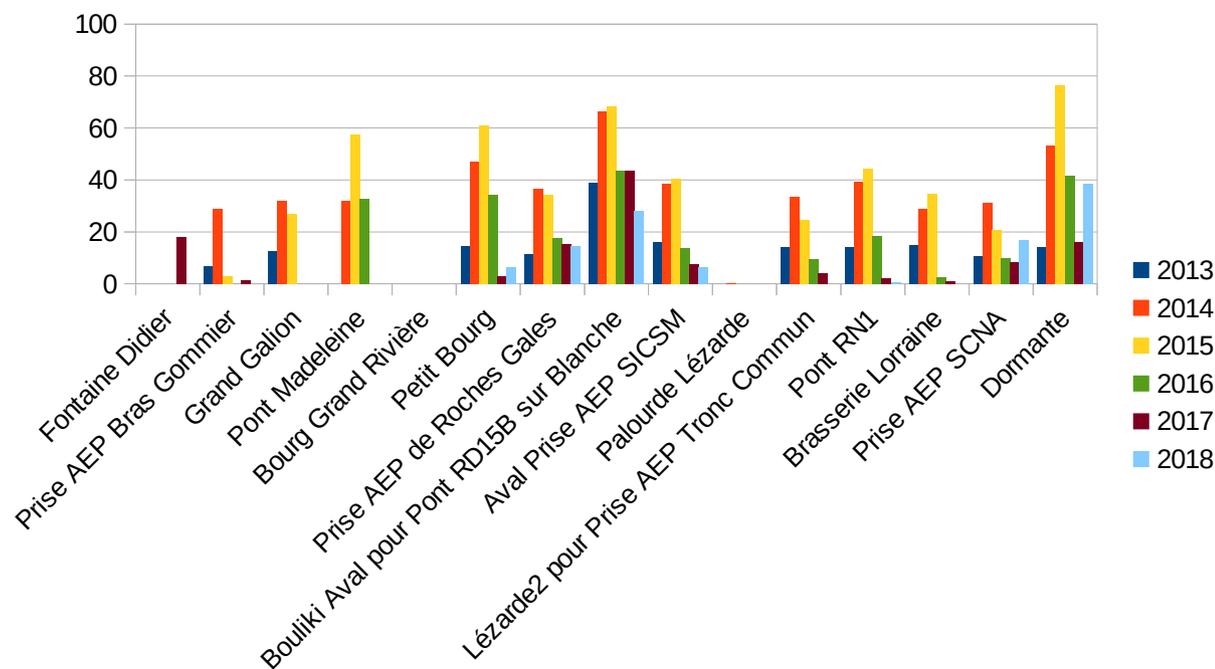


DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

MARTINIQUE

II. INDICATEURS QUANTITATIFS (hydrométrie/hydrologie)

- Indicateur : Dépassement des objectifs de quantité aux points nodaux
- Les débits limites sont indiqués dans la disposition I-B-6 du SDAGE
- Différentes stations sont suivies par la CTM et la DEAL
- Pourcentage de dépassement pour le DCR



II. INDICATEURS QUANTITATIFS (hydrométrie/hydrologie)

- Indicateur : Dépassement des objectifs de quantité aux points nodaux
- Nombre de points nodaux ayant faits l'objet d'un dépassement du Débit d'objectif d'étiage (DOE) :

2011 : dépassement = 5 points nodaux / 7 = **71%**

2012 : dépassement = 6 points nodaux / 7 = **86%**

2013 : dépassement = 11 points nodaux / 14 = **79 %**

2014 : dépassement = 13 points nodaux / 14 = **93 %**

2015 : dépassement = 12 points nodaux / 14 = **86 %**

2016 : dépassement = 11 points nodaux / 15 = **73 %**

2017 : dépassement = 12 points nodaux / 15 = **80 %**

2018 : dépassement = 9 points nodaux / 15 = **60 %**



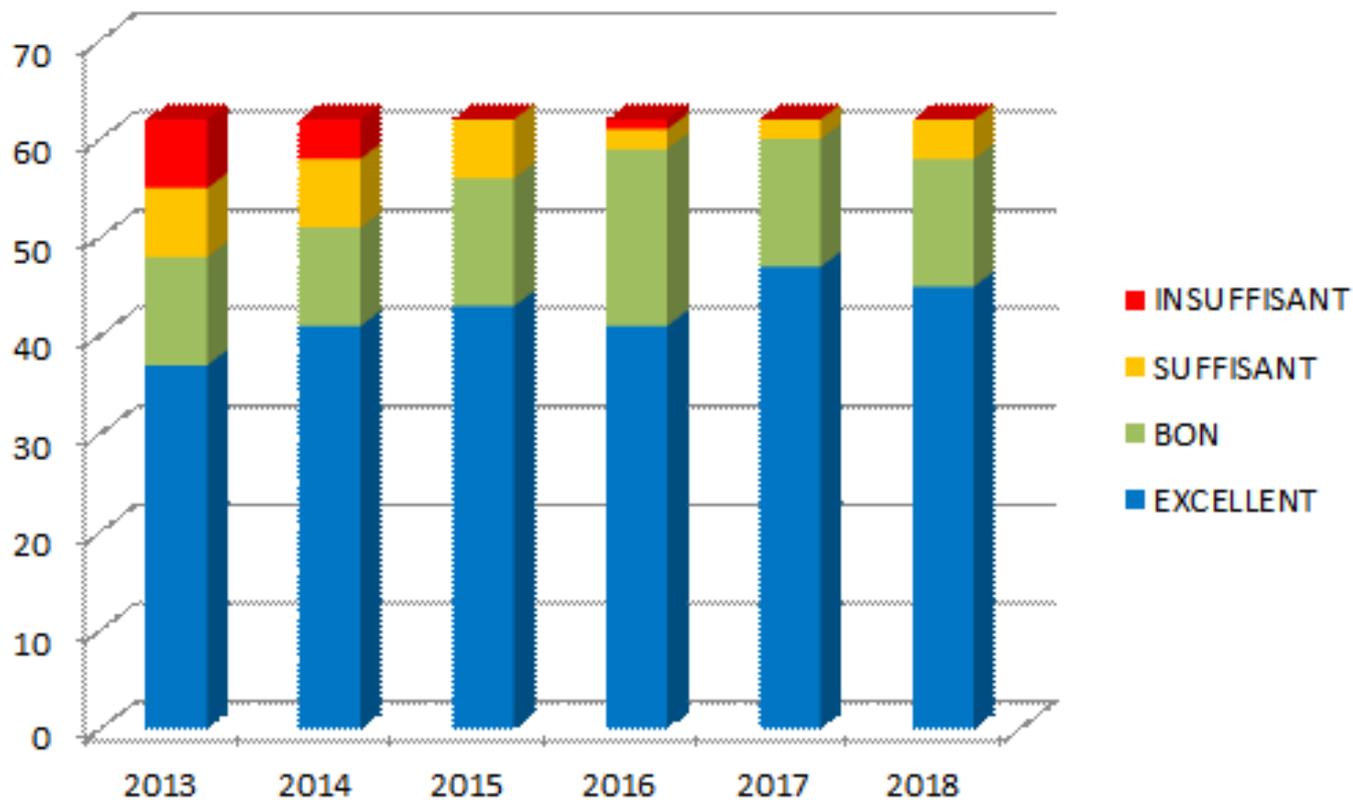
II. INDICATEURS QUANTITATIFS (hydrométrie/hydrologie)

- Indicateur : Linéaire de berge de cours d'eau restauré par génie écologique
- Le linéaire de berge de cours d'eau restauré par génie écologique est de 350 m.



III. INDICATEURS USAGES (eau potable et baignade)

- La qualité des eaux de baignades est le plus souvent bonne ou excellente

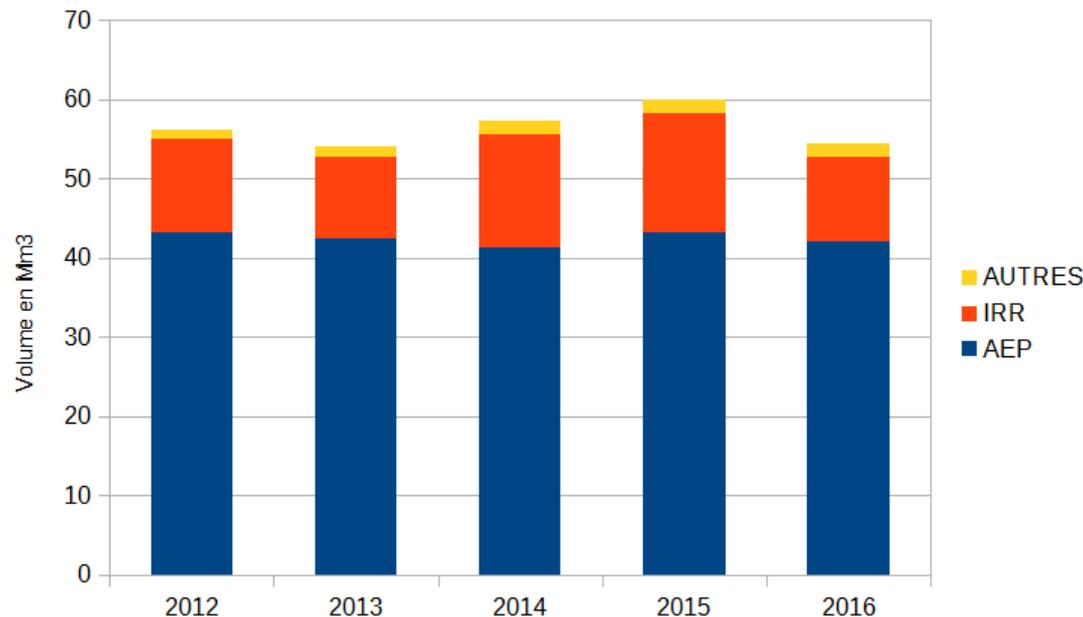


DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

MARTINIQUE

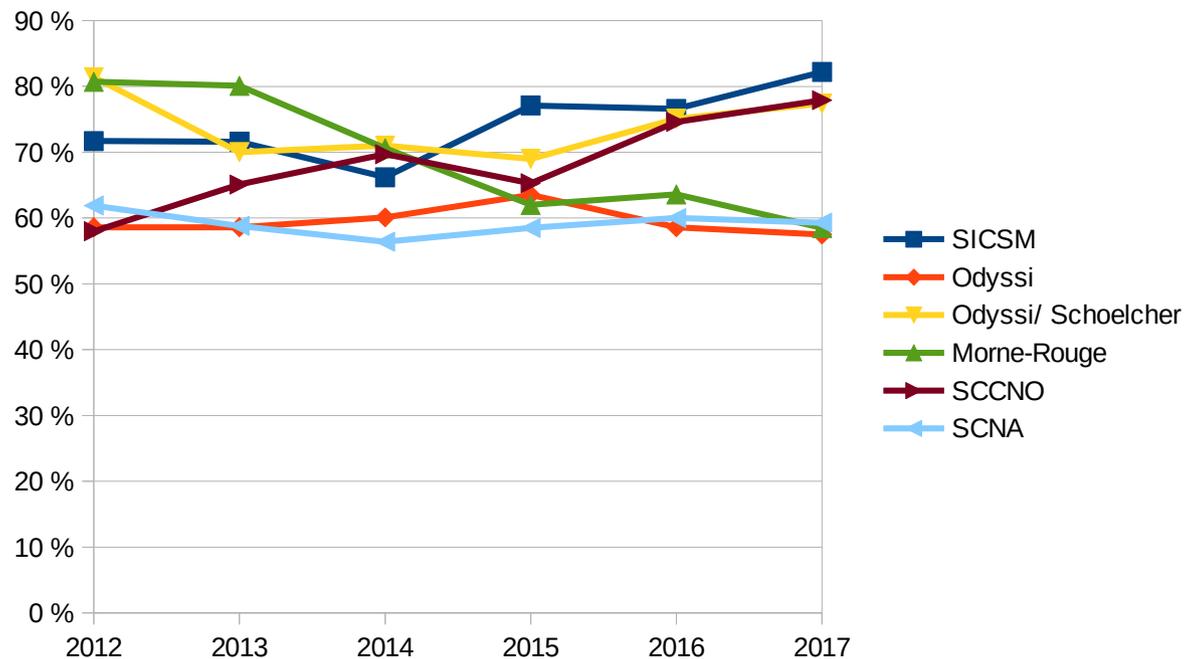
III. INDICATEURS USAGES (eau potable et baignade)

- Indicateur : Les volumes d'eau prélevés en eau souterraine et en eau de surface et leur ventilation par secteur d'activité
- Les volumes d'eau prélevés en eau souterraine représentent environ 6 % du prélèvement total. Ce nombre est resté le même depuis le précédent tableau de bord
- L'eau potable (77 %) et l'irrigation (20 %) représentent le plus grand usage



III. INDICATEURS USAGES (eau potable et baignade)

- Le rendement des réseaux de distribution d'eau potable va de 58 à 82 %. Il n'y a pas d'amélioration générale de ce taux.



III. INDICATEURS USAGES (eau potable et baignade)

- Le rendement des réseaux de distribution d'eau potable

Tableau 15 : Rendements des réseaux d'eau potable

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Objectif SDAGE 2021	Objectif SDAGE 2027
SICSM	71,7%	71,6%	66,2%	77,1%	76,6%	82,2%*	80%	85%
<u>Odyssi</u>	58,6%	58,6%	60,1%	63,5%	58,6%	57,5%*	75% pour Fort-de-France 80% pour Le Lamentin	85%
<u>Odyssi/</u> Schoelcher	81,4%	70,0%*	71,0%*	69%*	75,1%*	77,4%*	85%	88%
Morne- Rouge	80,7%	80,1%	70,6%*	62,3%*	63,6%*	58,5%*	82%	85%
SCCNO	58%	65,1%	69,7%	65,3%	74,6%*	77,9%*	75%	85%
SCNA	61,9%	58,8%	56,4%	58,5%*	59,5%*	59,3%*	75%	85%

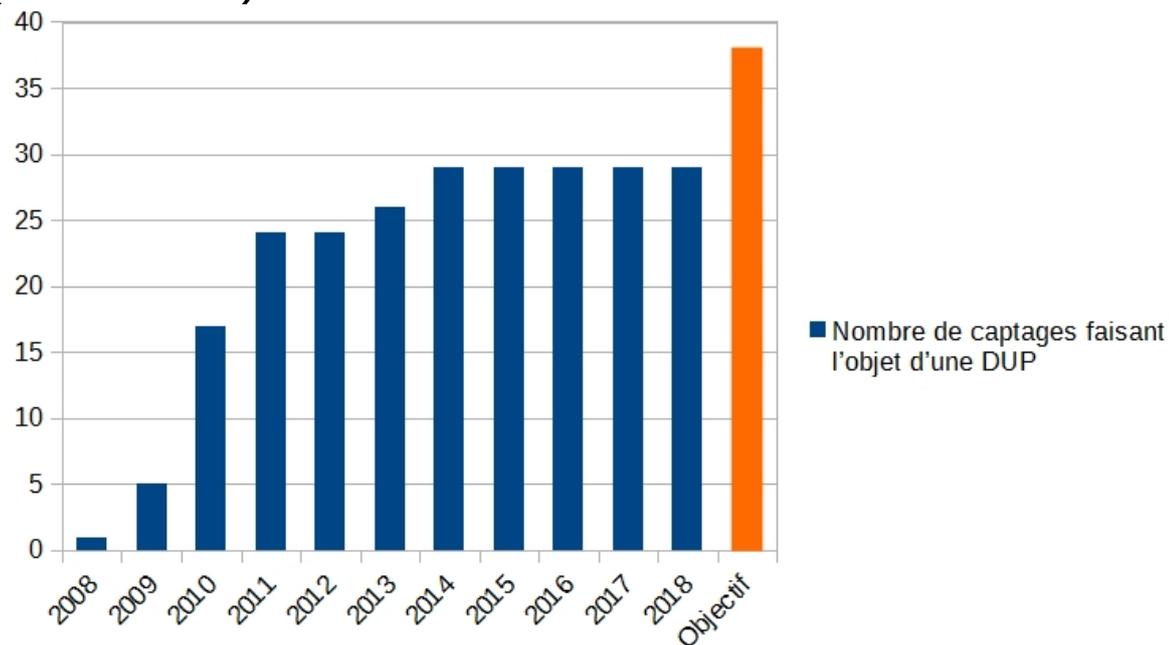


DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

MARTINIQUE

III. INDICATEURS USAGES (eau potable et baignade)

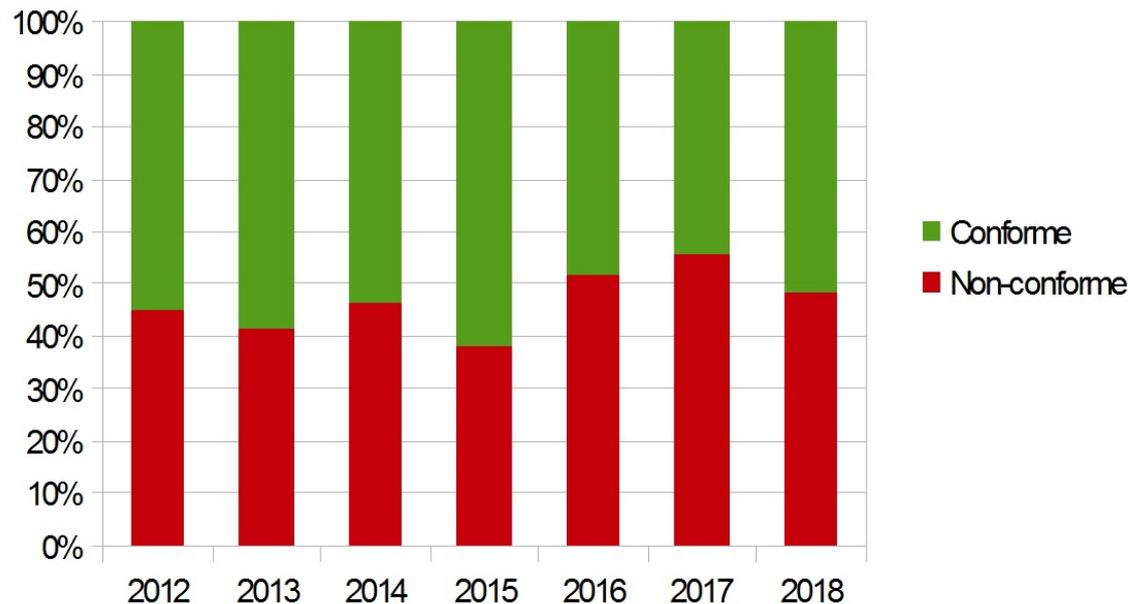
- Indicateur : La délimitation des aires d'alimentation des captages et la réalisation des plans d'action
- Seule la Capot est concernée par la délimitation des aires d'alimentation des captages et la réalisation des plans d'action
- Les périmètres d'alimentation de captage font aussi l'objet d'une protection (3 en 2019)



IV. INDICATEUR ASSAINISSEMENT

- Indicateur : La conformité aux exigences de collecte et de traitement des eaux résiduaires urbaines
- Le taux de conformité aux exigences de collecte et de traitement des eaux résiduaires urbaines reste insuffisant (environ 50%)

Agglomérations avec traitement conforme en performance et équipement



IV. INDICATEURS ASSAINISSEMENT

- Indicateur : Taux de conformité (indicateur SISPEA P301.3) et de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectifs
- Selon l'état des lieux 2019, le taux de conformité et de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectifs va de 4 à 6%. La CACEM déclare cependant 13 % dans SISPEA.
- Indicateur : Volume d'eau usée réutilisée pour l'irrigation agricole, l'arrosage des espaces verts et les golfs
- Il n'y a pas de volume d'eau usée réutilisée identifié
- Indicateur : Superficie couverte par les schémas d'assainissement des eaux pluviales
- Il n'y a pas de schéma d'assainissement des eaux pluviales. Des projets sont cependant en cours (Ducos, CACEM)



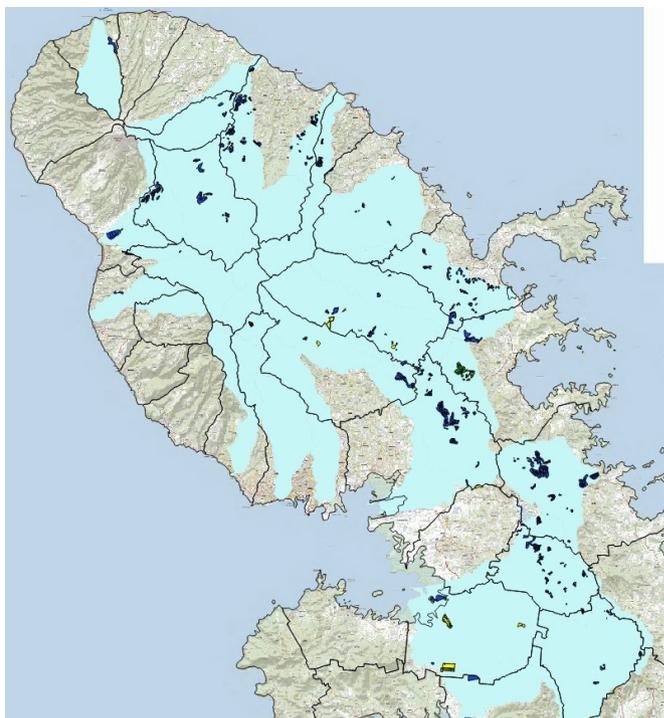
V. INDICATEURS BIO-ÉCOLOGIQUES

- Indicateur : L'accessibilité et la fréquentation des cours d'eau par un ou des poissons migrateurs
- Selon le Schéma départemental de vocation piscicole toutes les rivières sont fréquentées par des « poissons migrateurs »
- Indicateur : La restauration de la continuité au droit des ouvrages situé sur les cours d'eau classés au titre du 2° de l'article 214-17 du code de l'environnement
- Des travaux ont été exécutés sur la rivière Blanche (20 rétablissements de continuité)
- Une étude DEAL/ODE est en cours pour mieux identifier les problèmes liés à la présence des obstacles



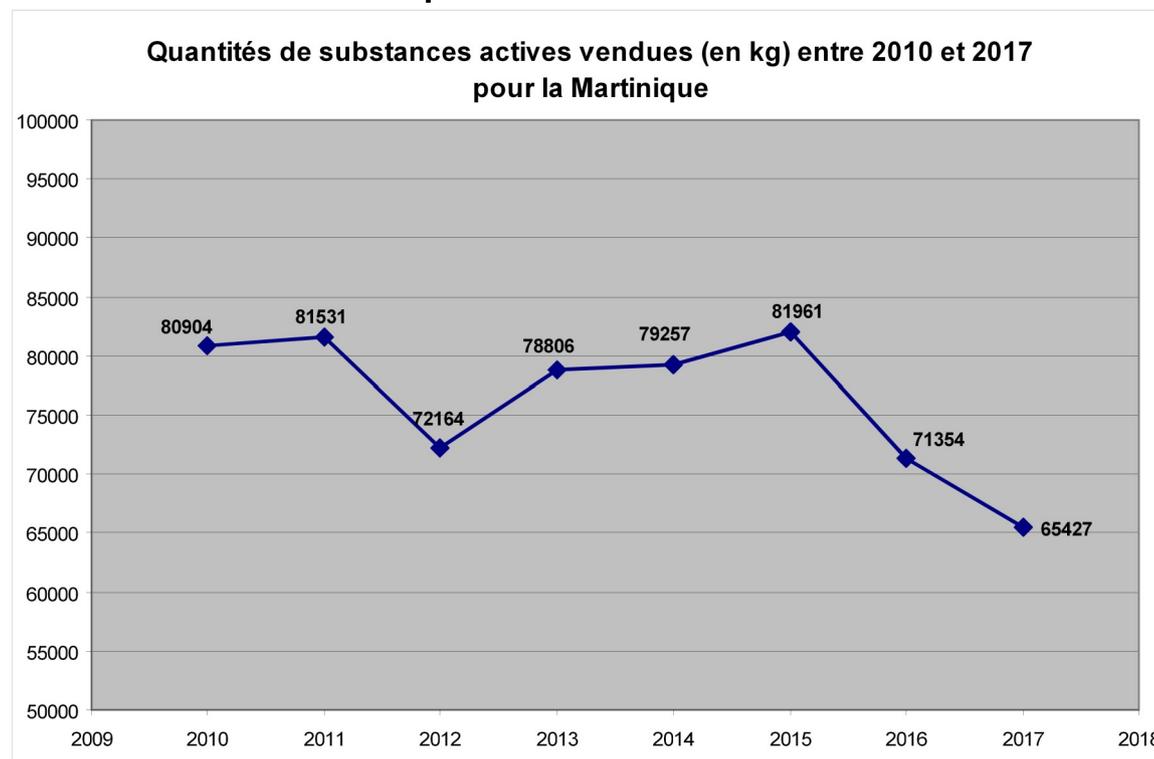
VI. INDICATEURS AGRICOLES

- Indicateur : Pourcentage de SAU en contrat MAE par rapport à la SAU des aires d'alimentation de captage
- La définition des aires d'alimentation de captage renvoie à l'usine de Vivé sur la Capot uniquement
- Les MAE sont renseignées au niveau des masses d'eau du SDAGE. Le pourcentage en surface est inférieur à 1 % dans le cas de la Capot.



VI. INDICATEURS AGRICOLES

- Indicateur : Compte-rendu d'avancement des actions prévues au titre du plan Ecophyto
- Une note de suivi est publiée chaque année
- La baisse d'utilisation des substances actives peut s'expliquer par l'interdiction d'utilisation par l'État et les collectivités, la baisse de la SAU et les conditions climatiques



VII. INDICATEURS MARINS

- Indicateur : Nombre et surface des zones marines protégées
- La disposition III-D-6 du SDAGE concerne uniquement les aires marines protégées. Elle est unique en Martinique.
- Indicateur : Nombre de diagnostics de pollution en zones portuaires (tous ports)
- Dans le cadre du Réseau national de surveillances des ports maritimes, différents paramètres sont analysés dans l'eau et dans les sédiments tous les trois ans au niveau du port de Fort-de-France et du port de plaisance du Marin
- Indicateur : Surface de zones de mouillages autorisées et équipées de corps-morts
- Les ZMO des Anses d'Arlet et du Marin couvrent 50 ha et 16 ha



VIII. INDICATEURS INSTITUTIONNELS

- Indicateur : La couverture des zones de répartition des eaux par des organismes uniques de gestion collective
- Cette couverture n'est pas encore faite, car les différentes zones n'ont pas encore été définies
- Indicateur : Le développement des SAGE et des contrats de milieux
- Les trois contrats de milieux existants sont :
 - Contrat du Galion (en cours)
 - Contrat littoral sud (signature prévue cette semaine)
 - Contrat de baie de Fort-de-France (ateliers en cours)



IX. INDICATEURS ÉCONOMIQUES

- Les données sont issues des travaux préparatoires de l'état des lieux 2019

Tableau 21 : Ratios de récupération de coûts par catégorie d'utilisateur

	Ménages	APAD	Industrie	Agriculture
Taux de récupération des coûts HORS coûts environnementaux	97 %	96 %	88 %	88 %
Taux de récupération des coûts AVEC coûts environnementaux	51 %	41 %	21 %	50 %

Tableau 22 : Taux de recouvrement

	Alimentation en eau potable	Assainissement	Ensemble
Taux couverture des charges d'exploitation	126 %	140 %	131 %
Taux couverture des investissements	70 %	56 %	61 %
Taux couverture besoins renouvellement max	74 %	87 %	80 %
Taux couverture besoins renouvellement min	91 %	108 %	98 %



Commentaires

- La définition des indicateurs, mêmes nationaux, reste très succincte
- Dans le cas où ils existent et sont rattachés à une base nationale, la mise à jour de cette dernière reste souvent imparfaite



MERCI



Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
De la Martinique